

**APPUI EXTERNE RELATIF À L'APPEL D'OFFRES A/O 2021-01  
POUR LES ACHATS D'ÉLECTRICITÉ**

**RAPPORT DU REPRÉSENTANT OFFICIEL**





# Rapport

Rapport sur la conformité du processus d'appel d'offres d'Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité, dans le cadre de l'appel d'offres intitulé « 2021-01 – Acquisition de 480 MW d'énergie renouvelable »

22 juin 2023

Présenté à



**Raymond Chabot  
Grant Thornton**



Le 22 juin 2023

Monsieur Michael Estevan  
Délégué commercial  
Direction principale – Planification intégrée et valorisation des stratégies d'affaires  
Hydro-Québec  
75, boulevard René Lévesque Ouest, 16<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Rapport sur la conformité du processus d'appel d'offres d'Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité, dans le cadre de l'appel d'offres intitulé « 2021-01 – Acquisition de 480 MW d'énergie renouvelable »**

Monsieur,

Dans le cadre de l'appel d'offres mentionné en rubrique, Raymond Chabot Grant Thornton a été mandatée à titre de Représentant officiel afin d'assurer la transparence du processus d'appel d'offres. Raymond Chabot Grant Thornton prend en charge le rôle d'intermédiaire dans les communications entre Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité, et les soumissionnaires et en s'assurant que la *Procédure d'appel d'offres et d'octroi pour les contrats d'approvisionnement en électricité* (ci-après « la procédure ») a été suivie conformément aux prescriptions de la Loi sur la Régie de l'énergie.

La procédure comprend cinq étapes, c'est-à-dire : 1) la diffusion de l'appel d'offres, 2) la réception et l'ouverture des soumissions, 3) la sélection des soumissions, 4) la préparation des contrats et 5) l'octroi des contrats. Dans le cadre de ce rapport, nous sommes en mesure de commenter l'ensemble des étapes, soit les étapes 1 à 5.

Nous espérons que ce rapport saura répondre à vos attentes et nous demeurons disponibles pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.



Nicolas Plante, B.A.A., MGP, PMP  
Associé – Conseil en management

# Table des matières

« Chez RCGT, nous faisons tous les efforts nécessaires et mettons à contribution tout notre talent pour aider les organisations performantes à réaliser leur plein potentiel de croissance. »

Contexte.....	3
1. Diffusion de l'appel d'offres.....	4
2. Réception et ouverture des soumissions.....	9
3. Sélection des soumissions .....	13
4. Préparation des contrats.....	16
5. Octroi des contrats.....	17

---

# Contexte

---

Raymond Chabot Grant Thornton (ci-après « le Représentant officiel ») a été mandatée par Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité (ci-après « le Distributeur »), à titre de Représentant officiel afin d'assurer la transparence du processus d'appel d'offres et d'octroi pour les achats d'électricité. Pour ce faire, le Représentant officiel a pris en charge le rôle d'intermédiaire dans les communications entre le Distributeur et les soumissionnaires et s'est assuré que la procédure d'appel d'offres et d'octroi a été suivie conformément aux prescriptions de la Loi sur la Régie de l'énergie.

Dans ce contexte, les principaux éléments de notre mandat étaient les suivants :

- Transmettre des avis et commentaires au Distributeur quant au contenu de divers documents émis par le Distributeur;
- Jouer un rôle d'intermédiaire dans les communications écrites, téléphoniques et en visioconférence entre le Distributeur et les soumissionnaires et lors de la tenue des conférences préparatoires;
- Assister aux rencontres et aux conférences virtuelles entre le Distributeur et les soumissionnaires;
- Valider l'application de la procédure.

Le déroulement de l'appel d'offres s'est tenu pendant la période pandémique et le Distributeur expose que certains ajustements mineurs et adaptations ont été effectués afin de pouvoir permettre le bon déroulement de cet appel d'offres.

Il est à noter que le Distributeur et le Représentant officiel ont élaboré un guide détaillé des procédures internes de fonctionnement respectant l'application de la procédure d'appel d'offres et d'octroi. Ce guide a permis d'assurer des communications rapides et efficaces entre le Distributeur, les soumissionnaires et le Représentant officiel.



---

# 1. Diffusion de l'appel d'offres

---

## 1.1. LE DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES

Le document d'appel d'offres contenait l'ensemble des informations requises par un soumissionnaire afin que celui-ci soit en mesure de présenter une soumission. On y retrouvait principalement : l'objectif de l'appel d'offres, une description des produits recherchés (incluant la quantité de puissance et d'énergie), la durée des livraisons, les instructions aux soumissionnaires (incluant l'échéancier du processus), la grille d'analyse des soumissions, les exigences à satisfaire, les formulaires de soumission et un exemplaire du contrat type proposé.

La grille d'analyse présentée incluait les critères suivants, avec la pondération respective : Coût de l'électricité (60), Développement durable (14), Capacité financière (9), Faisabilité du projet (6), Expérience pertinente (5), Flexibilité (6). Une explication de chaque critère était incluse au document.

Le document d'appel d'offres et tous les formulaires étaient disponibles en version française seulement.

---

Le Représentant officiel est d'avis que le document d'appel d'offres (1.1) est conforme à la procédure à cet égard.

---

## 1.2. GESTION DE LA DISTRIBUTION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES

Préalablement au lancement, le document d'appel d'offres et ses annexes étaient disponibles sur le site Web du Distributeur, et ce, dans un délai raisonnable. Le Représentant officiel a effectué des tests d'accessibilité aux documents et formulaires sur le site Web du Distributeur et aucun problème d'accès n'a été observé. Le Représentant officiel a constaté que le site Web était convivial et facile d'accès.

Le jour du lancement de l'appel d'offres, le Représentant officiel a également vérifié la disponibilité du document d'appel d'offres et autres documents pertinents sur le site du Distributeur. Il est à noter que tous les documents et formulaires étaient disponibles et aucun soumissionnaire potentiel n'a mentionné une situation problématique à cet égard.

---

Le Représentant officiel est d'avis que la gestion de la distribution du document d'appel d'offres (1.2) a été conforme à la procédure à cet égard.

---

## 1.3. LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

La date de lancement de l'appel d'offres, soit le 13 décembre 2021, a été déterminée par le Distributeur.

---

Le Représentant officiel est d'avis que le lancement de l'appel d'offres (1.3) est conforme à la procédure à cet égard.

---

## 1.4. DIFFUSION DE L'APPEL D'OFFRES

Le Distributeur a procédé à la diffusion de l'avis de lancement de l'appel d'offres de façon à assurer une couverture aussi large que possible aux soumissionnaires potentiels. Dans cette perspective, un plan de communication a été mis en place. Les moyens de communication suivants ont été utilisés :

- Avis dans les journaux *La Presse+*, *Journal de Montréal*, *Journal de Québec*, *Le Devoir*, *Le Soleil* et *The Gazette*;
- Publications d'un communiqué de presse sur le site Web du Distributeur et sur le fil de presse Cision;
- Publications sur les réseaux sociaux LinkedIn et Twitter.

---

Le Représentant officiel est d'avis que la diffusion de l'appel d'offres (1.4) a été conforme à la procédure à cet égard.

---

## 1.5. RÉCEPTION DU FORMULAIRE D'INSCRIPTION

### 1.5.1. Formulaire d'inscription

Les organisations intéressées à soumissionner au présent appel d'offres devaient obligatoirement s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription disponible sur le site Web du Distributeur. Elles devaient faire parvenir le formulaire dûment rempli au Représentant officiel au plus tard le 16 mars 2022, à 23 h 59 (heure de Montréal). Les organisations intéressées à soumissionner devaient accompagner leur formulaire d'inscription d'un transfert bancaire émis à l'ordre d'Hydro-Québec pour acquitter les frais d'inscription non remboursables de 2 000 \$, taxes en sus. Il est à noter que l'inscription à l'appel d'offres était requise afin de poser des questions dans le cadre de cet appel d'offres.

Les manufacturiers de composantes majeures devaient également s'inscrire avant le 16 mars 2022 afin de poser des questions dans le cadre de cet appel d'offres. Les manufacturiers n'ont dû déboursier aucuns frais d'inscription.

Au moment de la clôture de la période d'inscription, trente-deux (32) inscriptions conformes ont été reçues, soit vingt-neuf (29) soumissionnaires et trois (3) manufacturiers.

L'inscription d'une (1) entreprise a été acceptée malgré le fait que le Représentant officiel n'avait pas reçu de formulaire d'inscription avant la date limite. Cette entreprise avait effectué un paiement d'inscription à cet appel d'offres avant la date limite et était inscrite à l'appel d'offres de 300 MW sous toute conformité. Il n'était pas possible de vérifier si la faute était causée par un problème du système du Représentant officiel, du Distributeur ou de l'entreprise désirant s'inscrire. Considérant ces faits, le Distributeur et le Représentant officiel ont déterminé que cette inscription pouvait être acceptée. Aucune soumission n'a éventuellement été déposée par ce soumissionnaire dans le cadre de cet appel d'offres.



Une (1) inscription a été rejetée, car l'entreprise n'avait pas rempli le formulaire d'inscription disponible sur le site Web du Distributeur et n'avait pas effectué de paiement.

Les trente-deux (32) entreprises inscrites ont reçu par courriel de la part du Représentant officiel une lettre attestant leur inscription et contenant leur code d'utilisateur à inclure lors de toute communication dans le cadre de cet appel d'offres.

### **1.5.2. Dépôt de la modélisation du comportement électrique des technologies proposées**

Dans le cadre de cet appel d'offres, le Distributeur a demandé aux intéressés à soumissionner de soumettre la modélisation du comportement électrique des technologies proposées via Secure Exchanges.

Le 3 février 2022, le Représentant officiel a envoyé une communication par courriel à toutes les personnes inscrites à la conférence préparatoire. Cette communication indiquait, entre autres, les éléments suivants :

- La période de dépôt des modélisations du comportement électrique des technologies proposées a été repoussée d'une semaine et se termine le 18 février 2022;
- Le formulaire de demande d'une enveloppe Secure Exchanges pour l'envoi de la modélisation du comportement électrique des technologies proposées est disponible.

Le 17 février 2022, le Représentant officiel a envoyé une communication par courriel à toutes les personnes inscrites à l'appel d'offres ou ayant fait une demande d'enveloppe sécurisée. Cette communication indiquait, entre autres, les éléments suivants :

- La période de dépôt des modélisations du comportement électrique des technologies proposées a été repoussée et se termine le 16 mars 2022;
- La publication de l'addenda 3.

Pour chaque demande, le Représentant officiel a envoyé une enveloppe sécurisée au demandeur par courriel. Dans le courriel, les demandeurs étaient informés des éléments suivants :

- La date limite pour apporter des ajustements à leur modélisation (en demandant une nouvelle enveloppe) est le 16 mars 2022, soit la date limite de l'inscription;
- Les enveloppes expirent après 30 jours.

Le Représentant officiel a transféré chaque enveloppe sécurisée reçue au Distributeur et à Hydro-Québec TransÉnergie et Équipement. À la suite de la date limite de dépôt des modèles PSSE, une analyse initiale de ces modèles a été effectuée par Hydro-Québec TransÉnergie et Équipement afin de valider leur bon fonctionnement. Cette analyse a généré cinquante-cinq (55) demandes d'information qui ont été envoyées aux soumissionnaires et aux manufacturiers par l'entremise du Représentant officiel.

Une (1) conférence téléphonique a eu lieu entre le Distributeur, Hydro-Québec TransÉnergie et Équipement et un soumissionnaire potentiel en présence du Représentant officiel.

---

Le Représentant officiel est d'avis que la réception du formulaire d'inscription (1.5) a été conforme à la procédure à cet égard.

---

## 1.6. CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

La conférence préparatoire a eu lieu le 27 janvier 2022 de 13 h à 16 h par vidéoconférence sur l'outil Teams Live Event du Représentant officiel.

Les personnes intéressées à participer à la conférence étaient invitées à s'inscrire via le site Web du Distributeur. Il est à noter que la participation à la conférence préparatoire n'était pas obligatoire pour présenter une soumission.

Cent quatre-vingt-quinze (195) personnes se sont inscrites à la conférence préparatoire et cent soixante-huit (168) personnes ont participé, incluant treize (13) membres du Distributeur et quatre (4) membres du Représentant officiel.

Le registre des participants à la conférence préparatoire a également été diffusé sur le site Web du Distributeur en date du 1<sup>er</sup> février 2022.

La conférence préparatoire se divisait en deux parties : la première était une présentation des principales caractéristiques de l'appel d'offres et la seconde était une période de questions. La période de questions permettait aux participants de poser leurs questions via un portail de clavardage seulement. Les questions ont été lues de vive voix par le Représentant officiel et les réponses ont été dites de vive voix par le Distributeur.

Le Distributeur a déposé l'enregistrement de la conférence préparatoire sur son site Web le 2 février 2022. Les questions ont été transcrites dans la langue dans laquelle elles ont été posées lors de l'événement et ont été publiées avec les réponses le 18 février 2022. Lors de la conférence préparatoire, le Distributeur a encouragé les intéressés à soumissionner à formuler toute question additionnelle par le site Web.

Aucun problème d'accès n'a été constaté.

---

Le Représentant officiel est d'avis que la conférence préparatoire (1.6) a été conforme à la procédure à cet égard.

---

## 1.7. COMMUNICATIONS AVEC LES SOUMISSIONNAIRES

### 1.7.1. Addendas

Pour chacun des addendas publiés depuis le lancement, un avis d'émission a été diffusé sur le site Web du Distributeur afin que tous les soumissionnaires potentiels puissent en obtenir une copie. Les addendas ont été publiés en version française seulement. Au total, huit (8) addendas ont été publiés entre le 13 décembre 2021 et le 14 juillet 2022, soit sept (7) jours avant la date limite pour déposer une soumission. Le dernier addenda publié, soit l'addenda 8, précisait les informations bancaires du Distributeur ainsi que l'heure de l'ouverture.

Les soumissionnaires devaient attester, à la section 1.1 du formulaire de soumission, avoir pris connaissance des addendas.

## 1.7.2. Période de questions et réponses

La période de questions s'étalait du 3 janvier 2022 au 7 juillet 2022, à 16 h (heure de Montréal).

Quatre-vingt-seize (96) questions ont été reçues par le Représentant officiel :

- Vingt-trois (23) étaient d'ordre administratif et donc répondues directement au soumissionnaire par le représentant officiel;
- Une (1) était un doublon;
- Soixante-douze (72) étaient des questions adressées au Distributeur.

En conséquence, le Distributeur a publié soixante-douze (72) réponses sur son site Web. Lors de la publication des réponses, un avis de publication fut envoyé au demandeur par le Représentant officiel.

---

Le Représentant officiel est d'avis que les communications avec les soumissionnaires (1.7)  
ont été conformes à la procédure à cet égard.

---

---

## 2. Réception et ouverture des soumissions

---

### 2.1. RÉCEPTION DES SOUMISSIONS

La procédure indique que les soumissions doivent être déposées au bureau des soumissions désigné par le Distributeur. Compte tenu de la nouvelle réalité virtuelle et des moyens technologiques disponibles, le Représentant officiel et le Distributeur ont convenu d'adapter le format pour permettre aux soumissionnaires de déposer leur soumission de manière électronique. En conséquence, une procédure spécifique a été développée par le Distributeur et le Représentant officiel. Les organisations intéressées à soumissionner au présent appel d'offres devaient obligatoirement envoyer leur soumission en complétant les étapes suivantes :

1. Être dûment inscrit à l'appel d'offres en question;
2. Demander une enveloppe sécurisée<sup>1</sup> Secure Exchanges via le bouton situé sur le site Web du Distributeur en remplissant le formulaire en ligne avant le 19 juillet 2022 à 16 h;
3. Lors du téléversement de la documentation dans l'enveloppe sécurisée, s'assurer que :
  - a. Tous les documents pour la soumission se retrouvent dans la même demande d'enveloppe;
  - b. Chaque pièce fournie fait l'objet d'un fichier séparé dans le format original;
  - c. Tous les documents sont nommés avec le format demandé;
  - d. Le formulaire de soumission fait l'objet d'un fichier individuel;
4. S'assurer que la soumission est présentée en suivant le plan du Formulaire de soumission en utilisant le formulaire électronique disponible en ligne;
5. Procéder au paiement des frais relatifs à la soumission via transfert bancaire. Les coordonnées de transfert bancaire et les informations et pièces justificatives à inclure à la soumission via l'avis de dépôt bancaire se trouvaient aux sections 3.10 et 3.12, telles que décrites à l'addenda 7.

Cette procédure permettait que la date et l'heure de réception soient disponibles pour chaque soumission. De plus, chaque soumission était conservée dans son enveloppe sécurisée dans la boîte courriel du Représentant officiel jusqu'à la date de l'ouverture des soumissions.

Le 6 juillet 2022, le Représentant officiel a envoyé par courriel des instructions complémentaires au document d'appel d'offres. Ces instructions comprenaient, entre autres, la procédure pour demander

---

<sup>1</sup> Enveloppe de retour sécurisée à usage unique qui permet au destinataire de retourner un courriel sécurisé incluant des pièces jointes volumineuses. Même sans être client de Secure Exchanges, les soumissionnaires sont en mesure d'insérer des textes et documents dans cette enveloppe virtuelle et de la retourner par courriel chiffré grâce à la technologie de Secure Exchanges.

une enveloppe Secure Exchanges, le format requis pour les documents transmis, un rappel de certaines informations se trouvant dans les addendas, et les mises en garde suivantes :

- La date limite de dépôt des soumissions est le 21 juillet 2022 à 16h00, heure de Montréal;
- Aucune enveloppe Secure Exchanges reçue après la date et l'heure limite de dépôt des soumissions ne sera ouverte;
- Aucune soumission ne sera ouverte préalablement à la date d'ouverture de soumissions. Le soumissionnaire est donc responsable de s'assurer que sa soumission est transmise dans son entièreté et dans le délai imparti.

Quinze (15) soumissions ont été reçues via les enveloppes sécurisées. Chaque soumission était horodatée à travers la boîte de réception du Représentant officiel et le logiciel Secure Exchanges.

La procédure indique que les soumissions reçues après la date et l'heure limites sont retournées à leur expéditeur sans avoir été ouvertes. Puisque le dépôt des soumissions a été réalisé de manière électronique, il n'était pas possible de retourner les soumissions à leur expéditeur. Les soumissions qui ont été reçues après la date et heure limite sont demeurées dans la boîte courriel dédiée, sans être ouvertes, jusqu'à leur suppression 30 jours suivant la réception.

---

**Le Représentant officiel est d'avis que la réception des soumissions (2.1) a été conforme à la procédure à cet égard.**

---

## **2.2. OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

Compte tenu de la nouvelle réalité virtuelle et des moyens technologiques disponibles, le Représentant officiel et le Distributeur ont convenu d'adapter le format pour permettre au public d'assister virtuellement à la séance d'ouverture.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 juillet 2022 à 10 h aux bureaux du Représentant officiel, en présence physique des membres du Représentant officiel, du Distributeur et de la Régie de l'énergie.

La séance d'ouverture était diffusée en direct sur l'outil Teams Live Event du Représentant officiel. Cette diffusion était publique et toute personne qui souhaitait y assister pouvait utiliser le lien se trouvant sur le site Web du Distributeur. Le lien a également été envoyé à tous les soumissionnaires inscrits.

Soixante-cinq (65) personnes y ont assisté virtuellement. Aucune soumission n'avait été ouverte préalablement à la diffusion en direct. La séance d'ouverture publique virtuelle a duré environ 50 minutes et a été enregistrée et publiée sur le site Web du Distributeur.

Une procédure détaillée a été suivie, incluant la lecture à haute voix du nom du soumissionnaire, du nom de la société mère du soumissionnaire, de la localisation du projet, de la municipalité locale ou région administrative, de la puissance contractuelle, de la date de début du service et finalement de la nature de la source d'approvisionnement.

Parmi les quinze (15) soumissions reçues, quinze (15) soumissions ont été ouvertes et annoncées lors de deux séances d'ouvertures.

- Treize (13) soumissions ont été reçues avant la date et heure limite, elles ont pu être ouvertes lors de l'ouverture du 22 juillet 2022;
- Une (1) soumission a été reçue le 21 juillet 2022 à 16h01, soit une minute après la date et heure limite. Par erreur, elle a été ouverte lors de l'ouverture du 22 juillet 2022. Les détails de l'heure de réception ont été confirmés par l'équipe technique du Représentant officiel responsable de Secure exchanges dans les jours suivant l'ouverture. Le Distributeur a informé le soumissionnaire de cette erreur lors d'un appel virtuel le 27 juillet 2022 en présence du Représentant officiel. Cette soumission n'a pas été incluse dans la liste finale des soumissions acceptées à l'ouverture. Le Représentant officiel n'a pas transféré une copie de cette soumission au Distributeur. Elle a également été supprimée 30 jours suivant la réception.
- Une (1) soumission n'a pas pu être ouverte lors de l'ouverture du 22 juillet 2022 pour des raisons techniques. Cette soumission a donc été ouverte le 28 juillet 2022, soit la semaine après l'ouverture initiale, avec un autre logiciel de décompression. Tout comme la séance initiale d'ouverture, cette séance d'ouverture exceptionnelle était diffusée en direct, partagée aux mêmes participants et publiée sur le site Web du Distributeur.

Excluant la soumission ouverte par erreur, une copie électronique sécurisée de chaque soumission ouverte a été transférée au Distributeur.

À noter que le Guide d'évaluation des soumissions pour l'appel d'offres a été transmis de manière électronique par le Distributeur au Représentant officiel le 2 septembre 2022. Le Guide a aussi été transmis de manière électronique à la Régie le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

### 2.2.1. Rejets à l'ouverture

La soumission qui a été reçue après la date et heure limite indiquée par le Distributeur dans le document d'appel d'offres n'a pas été ouverte et a été rejetée à l'ouverture.

Parmi les quatorze (14) soumissions qui ont été ouvertes, treize (13) soumissions ont été acceptées à l'ouverture.

- Une (1) soumission a fait l'objet d'un rejet automatique dans les jours suivant l'ouverture du 22 juillet 2022. Le Distributeur a fait le constat que la date garantie de début des livraisons n'était pas conforme.

Lors de la semaine suivant l'ouverture, le Représentant officiel et le Distributeur ont rencontré virtuellement les soumissionnaires rejetés automatiquement pour leur en informer la cause.

Un inventaire des treize (13) soumissions acceptées à l'ouverture, incluant les principaux paramètres de chacune des soumissions, a été diffusé sur le site Web du Distributeur en fin de journée le 28 juillet 2022, soit la journée de la séance exceptionnelle d'ouverture publique.

Un communiqué de presse a également été publié la même journée, qui incluait le nombre de soumissions rejetées à l'ouverture. Le Distributeur n'a pas publié les noms des deux (2) soumissions rejetées à l'ouverture.

### 2.2.2. Finalisation de l'ouverture des soumissions

À la suite de la publication des soumissions acceptées à l'ouverture, et avant de débiter l'étape 1 du processus de sélection, le Distributeur a constaté une non-conformité d'une soumission.

- Une (1) autre soumission a été rejetée, puisque la modélisation du comportement électrique n'a pas été reçue avant la date et heure limite indiquée par le Distributeur dans le document d'appel d'offres, soit au plus tard le 16 mars 2022.

Le Représentant officiel et le Distributeur ont rencontré virtuellement le soumissionnaire rejeté automatiquement pour lui en informer la cause. Le soumissionnaire a demandé une seconde rencontre avec Distributeur, en date du 20 avril 2023, cette deuxième rencontre n'a pas eu lieu.

Ce rejet s'ajoute donc aux deux (2) rejets à l'ouverture.

Au total, douze (12) soumissions ont poursuivi dans le processus de sélection, tandis que trois (3) ont été rejetées.

### **2.2.3. Demandes de renseignements**

Pour les autres soumissions dont une ou plusieurs clarifications sont requises, une demande écrite est transmise à chacun des soumissionnaires, laquelle spécifie les informations additionnelles à fournir et le délai accordé pour le faire. Une fois ce délai écoulé, la soumission est rejetée si le soumissionnaire n'a pas communiqué les informations requises au Distributeur et un avis écrit à cet effet lui est transmis.

Le Distributeur a transféré trente-sept (37) demandes de renseignements (DDR) au Représentant officiel. Le Représentant officiel a envoyé par courriel les DDR aux soumissionnaires concernés, indiquant le délai accordé. HQT a demandé au Représentant officiel de suspendre deux (2) DDR suivant leur envoi, puisqu'une réponse n'était plus nécessaire.

Aucune soumission n'a été rejetée pour défaut de fournir les informations requises dans le délai accordé.

---

**Le Représentant officiel est d'avis que l'ouverture des soumissions (2.2) a été conforme à la procédure à cet égard.**

---

---

# 3. Sélection des soumissions

---

## 3.1. PROCESSUS DE SÉLECTION

Le processus de sélection comportait trois (3) étapes qui s'appuient sur la grille d'analyse de soumissions. Quinze (15) soumissions totalisant trente-trois (33) offres, incluant les offres principales et variantes, ont été reçues.

- Tel que décrit à la section 2.2.1 de ce rapport, treize (13) soumissions totalisant trente-et-une (31) offres ont été acceptées à l'ouverture.
- Tel que décrit à la section 2.2.2 de ce rapport, une (1) soumission totalisant quatre (4) offres a été rejetée pour défaut de ne pas avoir soumis la modélisation du comportement dynamique des équipements de production proposés au plus tard le 16 mars 2022.

Ce sont donc douze (12) soumissions totalisant vingt-sept (27) offres qui sont passées à l'étape 1 du processus de sélection.

### Étape 1 : Exigences minimales

Deux (2) soumissions totalisant trois (3) offres ont été rejetées en lien avec le choix et contrôle du site :

- La soumission était incomplète et ne respectait pas certaines exigences minimales dont celle relative au choix et contrôle du site.
- Le soumissionnaire n'a pas obtenu 30 % des unités d'évaluation requises sur des terres privées, tel que requis à l'article 2.2.2 du Document d'appel d'offres A/O 2021-01, au moment du dépôt de sa soumission.

Deux (2) soumissions totalisant six (6) offres ont été rejetées en lien avec les délais de raccordement et intégration des équipements de production :

- Six (6) offres ont été rejetées, puisque les évaluations préparées par le Transporteur indiquaient que tous les travaux d'intégration et de raccordement au réseau intégré d'Hydro-Québec des équipements de production proposés par ces soumissionnaires ne pouvaient être complétés à temps.

Suite au rejet de ces quatre (4) soumissions totalisant neuf (9) offres, ce sont huit (8) soumissions totalisant dix-huit (18) offres qui sont passées à l'étape 2 du processus de sélection.

La réunion du comité d'appel d'offres a eu lieu entre le Distributeur et le Représentant officiel afin de communiquer les résultats de cette étape.

### Étape 2 : Classement des soumissions

Pour déterminer quelles offres seront retenues pour l'étape 3 de l'analyse des soumissions, les offres sont classées en fonction du pointage total obtenu à l'étape 2. Cette étape a comme objectif d'effectuer



un premier classement des soumissions afin de limiter le nombre de combinaisons de soumissions qui seront analysées à l'étape 3.

Étant donné la faible volumétrie de projets présentés par les soumissionnaires, du rejet de quinze (15) offres préalablement à l'étape 2, ainsi qu'un bloc d'offres provenant de cinq (5) soumissions communes aux appels d'offres 2021-01 et 2021-02, il était recommandé par l'équipe chargée d'évaluer les soumissions de ne pas établir de pointage minimum pour passer à l'étape 3 et que toutes les offres analysées à l'étape 2 passent à l'étape 3 d'analyse des soumissions.

Ce sont huit (8) soumissions totalisant donc dix-huit (18) offres qui sont passées à l'étape 3 du processus de sélection.

La réunion du comité d'appel d'offres a eu lieu entre le Distributeur et le Représentant officiel afin de communiquer les résultats de cette étape.

### **Étape 3 : Simulation de combinaison de soumissions**

À cette étape, la combinaison de soumissions présentant le coût total le plus faible pour les conditions demandées est retenue.

Suite à la simulation de combinaison de soumissions, cinq (5) soumissions ont été sélectionnées. Une (1) soumission a été sélectionnée à titre de relève.

La réunion du comité d'appel d'offres a eu lieu entre le Distributeur et le Représentant officiel afin de communiquer les résultats de cette étape.

---

**Le Représentant officiel est d'avis que le processus de sélection (3.1) a été conforme à la procédure à cet égard.**

---

## **3.2. RENCONTRE AVEC LES SOUMISSIONNAIRES**

Le Distributeur a demandé au Représentant officiel de convoquer des rencontres individuelles virtuelles via Teams avec deux (2) soumissionnaires afin d'obtenir des précisions sur certains aspects de leur soumission.

La convocation de ces rencontres a été faite par écrit, et les aspects à discuter ont été communiqués aux soumissionnaires préalablement aux rencontres. Ces rencontres ont été organisées par le Représentant officiel, qui a aussi été présent lors de chacune de ces rencontres. Un compte rendu de chaque rencontre a été rédigé.

---

**Le Représentant officiel est d'avis que les rencontres avec les soumissionnaires (3.2) ont été conformes à la procédure à cet égard.**

---

## **3.3. LISTE DES SOUMISSIONS RETENUES**

Le Distributeur a préparé une liste des soumissions retenues. La liste ne comprenait pas d'exigences additionnelles devant être satisfaites par les soumissionnaires avant la signature d'un contrat.

La liste des soumissions retenues a été publiée sur le site web du Distributeur le 15 mars 2023.

Le Distributeur a également préparé une liste de relève au cas où la conclusion d'un contrat avec certains des soumissionnaires retenus s'avérerait impossible.

---

Le Représentant officiel est d'avis que la liste des soumissions retenues (3.3) a été conforme à la procédure à cet égard.

---

## 3.4. ANNONCE DES SOUMISSIONS RETENUES

### 3.4.1. Avis d'acceptation

Le Distributeur a demandé au Représentant officiel de convoquer des rencontres individuelles virtuelles via Teams avec quatre (4) soumissionnaires afin de leur annoncer que leur soumission avait été acceptée.

Suivant ces rencontres, un avis d'acceptation a été transmis à chacun des soumissionnaires retenus incluant, le cas échéant, la liste des exigences préalablement identifiées auxquelles ils devront se conformer. L'échéance pour la conclusion d'un contrat y était également spécifiée.

Tous les avis d'acceptation ont été contresignés par les soumissionnaires à l'intérieur du délai spécifié.

### 3.4.2. Avis de mise en relève

Chacun des soumissionnaires faisant partie de la liste de relève a été informé par écrit que sa soumission est mise en attente. Un avis de mise en relève a été transmis à ceux-ci, spécifiant la durée de prolongation de la validité de la soumission.

Tous les avis de mise en relève ont été contresignés par les soumissionnaires à l'intérieur du délai spécifié. L'annonce de la mise en relève a eu lieu lors de la même rencontre visant à annoncer l'acceptation de l'autre soumission du même soumissionnaire.

### 3.4.3. Avis de refus

Les soumissionnaires dont la soumission n'a pas été retenue ont été avisés par écrit. Un avis de refus a été transmis à ceux-ci.

Le Distributeur a indiqué pouvoir rencontrer les soumissionnaires qui le désiraient pour préciser les raisons du refus. Six (6) soumissionnaires ont fait une demande de rencontre auprès du Représentant officiel.

Ces rencontres ont eu lieu de manière virtuelle, et un compte rendu de chaque rencontre a été rédigé.

---

Le Représentant officiel est d'avis que l'annonce des soumissions retenues (3.4) a été conforme à la procédure à cet égard.

---

---

## 4. Préparation des contrats

---

Dans le cadre de cette étape, le Représentant officiel n'avait pas à se prononcer sur la conformité des contrats à signer par rapport au contrat-type inclus dans le document d'Appel d'offres.

Tel qu'indiqué à la procédure d'appel d'offres et d'octroi pour l'achat d'électricité, au cours de la période de préparation des contrats, chaque rencontre entre le Distributeur et les soumissionnaires doit se tenir en présence du Représentant officiel. Cette étape vise à compléter les clauses normatives du contrat et à préciser, en termes contractuels, les différentes composantes du produit offert dans la soumission, notamment les conditions de livraison, les annexes techniques, etc.

Il a été convenu, entre le Distributeur et le Représentant officiel, que les échanges avec les quatre (4) soumissionnaires retenus, soit Énergie éolienne PPAW S.E.C. : Parc éolien Pohénégamook-Picard-St-Antonin-Wolastokuk; Hydro-Québec dans ses activités de production : Système de production HQP; Développement EDF Renouvelables Inc. : Parc éolien de la Haute-Chaudière, Parc éolien de la Madawaska; Innergex énergie renouvelable Inc. : Parc éolien Mesgi'g Ugju's'n (MU2), avaient à être réalisées en présence du Représentant officiel. Ces discussions devaient conduire à la signature des contrats, au plus tard le 30 mai 2023.

Le 30 mars 2023, le Distributeur a émis, par courriel, les projets de contrat d'approvisionnement en électricité à chacun des soumissionnaires retenus. Lors de cet envoi, le Distributeur a indiqué que la date visée pour la signature du Contrat a été fixée au plus tard le 30 avril 2023.

Le 14 avril 2023, le Distributeur a émis des courriels, adressées à chaque soumissionnaire retenu, demandant de reporter la signature du Contrat au plus tard le 12 mai 2023.

Le 10 mai 2023, le Distributeur a émis des courriels, adressées à chaque soumissionnaire retenu, demandant de reporter la signature du Contrat à une date ultérieure non-spécifiée qui serait convenue d'un commun accord. Le 15 mai 2023, les soumissionnaires ont indiqué au Distributeur vouloir signer leur Contrat au plus tard le 30 mai 2023.

Le Distributeur a reçu les Contrats d'approvisionnement en électricité signés dans le délai prescrit, soit le 30 mai 2023. Les conditions énoncées dans les lettres étaient les mêmes pour tous et ont été acceptées par les soumissionnaires. Les versions finales des Contrats d'approvisionnement en électricité signés le 30 mai 2023 par toutes les parties ont été transmises par le Distributeur aux soumissionnaires retenus.

---

Le Représentant officiel est d'avis que la préparation des contrats (4) a été conforme à la procédure à cet égard.

---

---

## 5. Octroi des contrats

---

Les Contrats d’approvisionnement en électricité ont été signés par toutes les parties le 30 mai 2023. À la connaissance du Représentant officiel, tous les soumissionnaires ont été traités sur un pied d’égalité tout au long du processus menant à la signature des contrats et les informations échangées entre le Distributeur et les soumissionnaires ont été traitées de façon confidentielle.

### Parc éolien de la Haute-Chaudière S.E.C.

- Projet « Parc éolien de la Haute-Chaudière » : 120 MW
- Date garantie de début des livraisons : 1er décembre 2026
- Durée : 30 ans, débutant à la date de début des livraisons

### Parc éolien de la Madawaska S.E.C.

- Projet « Parc éolien de la Madawaska » : 270 MW
- Date garantie de début des livraisons : 1er décembre 2026
- Durée : 30 ans, débutant à la date de début des livraisons

### Parc éolien Mesgi’g Ugju’s’n 2 (MU2) S.E.C.

- Projet « Parc éolien Mesgi’g Ugju’s’n 2 (MU2) » : 102,24 MW
- Date garantie de début des livraisons : 1er décembre 2026
- Durée : 30 ans, débutant à la date de début des livraisons

### Énergie éolienne PPAW S.E.C.

- Projet « Parc éolien Pohénégamook-Picard-St-Antonin-Wolastokuk » : 349,80 MW
- Date garantie de début des livraisons : 1er décembre 2026
- Durée : 30 ans, débutant à la date de début des livraisons

### Hydro-Québec, dans ses activités de production d’électricité

- Projet « Système de production HQ » : 159 MW
- Date de début des livraisons : 1er décembre 2026
- Durée : 20 ans, débutant à la date de début des livraisons

---

Le Représentant officiel est d’avis que l’octroi des contrats (5) a été conforme à la procédure à cet égard.

---



Raymond Chabot  
Grant Thornton

[rcgt.com](http://rcgt.com)